

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} du mois de Juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganeli, S. Casabianca, J. Personnaz, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Aragon donné à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : S. Pérou

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	20
Votants	21
Dont pouvoirs	01

N° 2021-42

FINANCES - Demande de subvention au titre des amendes de police- Carrefour de l'église

Monsieur Christophe SEIFERT, adjoint à l'urbanisme, expose que la commune souhaite mettre en place un plateau surélevé au carrefour entre la route départementale 177, la route des Pitons et le route des Fruitières et ce pour des raisons d'insécurité liées à une vitesse excessive des véhicules et à une visibilité très limitée à ce carrefour,

Pour ces raisons, la commune souhaite mettre en place un plateau surélevé en béton désactivé au carrefour entre les routes précitées sur une surface en forme de « Y » d'environ 300 m².

Le coût de ces travaux est évalué à ce jour à 47 071.00 € hors taxes.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter le Département pour obtenir une subvention sur cette opération au titre des amendes de police.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire

Marc GENOUD

Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le maire

